

**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE BASSIN DU 20 NOVEMBRE 2009**

| N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR | | N° DE DELIB. | OBJET | ADOPTE | REFUSE | AMENDE | OBSERVATIONS |
|--------------------------------|-----|--------------|--|--------|--------|--------|--|
| 1 | | | Approbation du Procès-verbal du Comité de Bassin du 16 octobre 2009 | ✓ | | | 1 remarque de forme de Mme DELELIS page 40 : « manque » # « marque ». Inscrits : 80 Présents : 32 Mandats : 22 Votants : 54 Abstentions : 14 Blancs : 0 Nuls : 0 Exprimés : 40 Pour (favorables) : 26 Contre (défavorables) : 14 |
| 3 | 3.1 | 09-B-007 | AVIS DU COMITE DE BASSIN SUR LA DEMANDE DU SYMSAGEL POUR LA DELIMITATION DU PERIMETRE D'INTERVENTION EN TANT QU'EPTB SUR LE TERRITOIRE DU SAGE DE LA LYS | ✓ | | | |

DELIBERATION N° 09-B-007

**AVIS DU COMITE DE BASSIN SUR LA DEMANDE DU SYMSAGEL POUR LA
DELIMITATION DU PERIMETRE D'INTERVENTION EN TANT QU'EPTB SUR LE
TERRITOIRE DU SAGE DE LA LYS**

- Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L 213-12 à R 213-49,
- Vu l'arrêté du 7 février 2005 relatif à la délimitation du périmètre d'intervention de l'établissement public territorial de bassin,
- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu la demande du SYMSAGEL sollicitant sa reconnaissance en qualité d'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) par délibération de son Comité Syndical en date du 19 décembre 2007,
- Vu le courrier du Préfet Coordonnateur de Bassin au Président du Comité de Bassin en date du 9 septembre 2009,
- Vu le rapport du Directeur Général présenté au point n°3 de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 20 Novembre 2009,

Le Comité de Bassin Artois-Picardie,

Emet un avis favorable à la demande de reconnaissance officielle du SYMSAGEL en qualité d'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) sur le territoire du SAGE de la Lys.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE,
SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

Hervé POHER

Alain STRÉBELLE